

Conseil Communautaire du 15 décembre 2016

D 2016	I	01
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	68 (dossier 1 à 3) – 69 (dossier 4 et 5) – 68 (dossier 6) – 69 (dossier 7) – 67 (dossier 8 à 22) – 66 (dossier 23 à 45)	
Votants	79 (dossier 1 à 3) – 81 (dossier 4 et 5) – 79 (dossier 6) – 80 (dossier 7) – 77 (dossier 8 à 22) – 75 (dossier 23 à 45)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **9 décembre 2016** s'est réuni à la salle des fêtes de **FAUILLET** en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourgues Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [du dossier 1 au dossier 7 (+ pouvoir Joël HOCQUELET)] – Josette PATISSOU (du dossier 1 au dossier 7)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN (+ pouvoir Michel ZANETTE)
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 4) - Didier DUTHEIL (+ pouvoir Bernard MANIER) – Josette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE) - Jean-Pierre MARCHAND – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN [du dossier 1 au dossier 22 (+ pouvoir Nicolas MINER)]
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN (+ pouvoir Didier MONPOUILLAN)
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET - Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (du dossier 1 au dossier 5 et du dossier 7 au dossier 45) - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Charles CILLIÈRES) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ pouvoir Anne MAHIEU)

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Bernard CABANE - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3) Joël HOCQUELET - Anne MAHIEU - Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT - Nicolas MINER - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean-Pierre VACQUE – Eric BOUCHAUD - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Gérard MARTET (dossier 6) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 8) – Josette PATISSOU (à compter du dossier 8) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 23)
----------------------------------	---

<u>Pouvoirs de</u>	Michel ZANETTE à Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES à Christophe COURREGELONGUE – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Anne MAHIEU à Caroline DELRIEU-GILLET – Bernard MANIER à Didier DUTHEIL – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à Philippe LABARDIN – Didier MONPOUILLAN à Bernard MONPOUILLAN – Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON
---------------------------	--

Dossier n°1 -

PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2016 ET DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE L'OFFICE DE TOURISME DU VAL DE GARONNE

Résumé de la délibération

Comme le prévoit la réglementation en matière d'Etablissement Public Industriel et Commercial, l'Office de Tourisme du Val de Garonne présente aux membres du Conseil Communautaire, le rapport d'activités de l'année écoulée et le budget de l'année à venir.

Exposé des motifs

Le bilan va vous être présenté au travers d'une vidéo.

Le budget 2017 qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **1 138 186€** en section d'exploitation et à hauteur de **125 900€** en section d'investissement soit **1 264 086€** au global.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Section de Fonctionnement : Administration générale

Les Dépenses

Le Chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à **107 000 €** et il comprend les dépenses suivantes

- 6066	Carburant	4 000 €
- 6236	Communication, Editions de l'OT	17 000 €
- 6233	Salon et Foires	1 500 €
- 6226	Honoraires comptables et veritas	20 000 €
- 618	Honoraires formation	5 000 €
- 6063	Fournitures d'entretien	3 000 €
- 6257	Missions et réceptions	2 000 €
- 6161	Assurances des véhicules	1 400 €
- 6156	Maintenance	8 000 €
- 6064	Fournitures administratives	3 000 €
- 6135	Location Copieur	8 000 €
- 61551	Entretien matériel roulant	2 000 €
- 6261 – 6262 – 6283	Frais divers	
	France Telecom	6 100 €
	Affranchissement	1 000 €
	Frais de nettoyage (hors OT et gens de Garonne)	3 000 €
- 63512 et 637	Impôts et Taxes	500 €
- 6287	Remboursement des frais	2 000 €
- 6281	Concours divers (cotisation, etc..)	6 000 €
- 627	Services bancaires	200 €
- 6238	Frais de publicité	300 €
- 6061	Eau-électricité (hors OT et gens de Garonne)	3 000 €

Le Chapitre 065 s'élève à **11 000 €**

Au chapitre 065, une somme de 11 000 € qui correspond à une aide financière de 8 000 € pour l'association des Sauveteurs de Couthures-sur-Garonne (eu égard aux actions entreprises en termes de maintenance, de réalisation des travaux, de créations pour les événementiels,...) et 3 000 € pour les différentes cotisations aux organismes tels que la MOPA, l'UDOTSI, OTF

Le Chapitre 012 (personnel et frais assimilés) s'élève à **670 000 €**

Ce chapitre comprend les salaires des agents ainsi que de la totalité des charges dues à l'URSAFF, Caisse de Retraite, ASSEDIC,....

Il s'agit aussi du paiement de la taxe sur les salaires.

Au niveau de ce chapitre, les prévisions tiennent compte de la revalorisation des points d'indices et des cotisations patronales.

Les recettes

La subvention de val de Garonne Agglomération s'élève à 747 090 €. Elle reste inchangée par rapport à 2016.

S'y ajoutent :

- Les ventes des packs partenariat et services OTVG	13 000 €
- La Régie publicitaire	5 000 €
- La prestation pour Kéolis	12 000 €
- Les missions d'expertise auprès de la MOPA	2 000 €
- La DSP Gabare	1 000 €

Le montant des remboursements des charges salariales s'élève à 51 196€.

A cela s'ajoute le reversement de la Taxe de séjour par VGA d'un montant équivalent à 60 000 €.

B - La section de fonctionnement : Entité Office de Tourisme 11, rue Toupinerie

En dépenses : 32 550 €

- 6061 Eau, gaz, électricité	8 000 €
- 6063 Entretien bâtiment	3 000 €
- 6161 Assurance	1 100 €
- 6135 Location	2 000 €
- 627 Frais bancaire	350 €
- 6156 Maintenance matériel audio et informatique	5 000 €
- 604 Achat boutique	5 000 €
- 618 divers	5 000 €
- 6283 Frais de nettoyage	3 000 €
- 637 impôts et taxes	100 €

En recettes : 16 000 €

- Vente boutique	15 000 €
- Commissions Billetterie	1 000 €

Cette section analytique du budget serait déficitaire de 16 550 €

C - La section de fonctionnement : Entité Gens de Garonne

En dépenses : 113 596 €

- 604 Prestations refacturées	23 596 €
- 60611 Eau, gaz, électricité	13 000 €
- 6063 Entretien bâtiment	5 000 €
- 6064 Fournitures administratives	1 000 €
- 6156 Maintenance (plateforme, équipement scénique)	15 000 €
- 6161 Assurance	5 600 €
- 6233 et 6236 Communication	34 000 €
- 6261 et 6262 Télécom et affranchissement	2 500 €
- 6283 Nettoyage locaux	4 000 €
- 6257 et 6256 Réception et Mission Evènementiels	2 000 €
- 6135 Location	10 000 €
- 6226 Honoraires	2 000 €
- 6231 Annonce insertion	1 200 €
- 627 Frais Bancaire	2 000 €
- 637 impôts et taxes	200 €
	2 500€

En recettes : 80 800 €

- Billetteries (entrée)	60 000 €
- Boutique	20 000 €
- Buvette	800 €

Cette section analytique du budget serait déficitaire de 32 796 €.

D - La section de fonctionnement : Centrale de réservation OTVG

En dépenses : 66 300 €

- Prestations refacturées	65 000 €
- Divers administratif	500 €
- Frais de mission	800 €

En recettes : 80 000 €

Pour l'année 2017, le budget est calculé sur une hypothèse d'accueil de 4 000 personnes.

- 4 000 adultes sur un ticket moyen à 20 € 80 000 €

Cette section analytique du budget serait excédentaire de 13 700 €.

E - La section de fonctionnement : Les Bateaux de Garonne

En dépenses : 19 000 €

604	Prestations refacturées (Sauveteurs)	3 900 €
6161	Assurance Bateaux	6 200 €
6066	Carburant	3 500 €
6064	Location bateau hivernage	2 400 €
6063	Entretien bateaux	3 000 €

En recettes : 20 000 €

Les recettes sont calculées sur une base de 3 500 personnes

Groupes adultes : 1 000 personnes

Groupes enfants : 400 personnes

Individuel : 2100 personnes

Cette section analytique du budget serait excédentaire de 1 000 €.

Récapitulatifs des Recettes :

- Ventes des packs partenariats et services OT	13 000 €
- Régie Pub	5 000 €
- Prestations Kéolys	12 000 €
- Missions expertise	2 000 €
- DSP Gabare	1 000 €
- Vente boutique OT	15 000 €
- Commissions billetterie	1 000 €
- Vente circuits groupes	80 000 €
- Vente boutique Gens de Garonne+buvette	20 800 €
- Billetterie Gens de Garonne	60 000 €
- Billetterie Bateaux de Garonne	20 000 €

Le montant total des recettes s'élèverait à **229 800 €**, auquel s'ajoute le reversement de la taxe de séjour (60 000 €) et de la subvention VGA de 747 090 € et les remboursements de charges salariales pour un montant de 51 196€.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, le budget serait de 70 800 €.

Le budget investissement serait mobilisé autour :

- De L'OTVG, 11 rue Toupinerie
- De La Maison des gens des Garonne
- De L'OT Mobile

A – Section d'investissement : Office de Tourisme du Val de Garonne, 11 rue Toupinerie Marmande

Comptoir halte 1	4 000 €
Enseigne extérieure au bâtiment	1 500 €
Acquisition d'un nouveau serveur	8 000 €
Acquisition de 2 ordinateurs	1 300 €
Confection de nouvelles vidéos pour les univers	5 000 €

Sous Total OT : 19 800 €

B – Section d'investissement : Maison des Gens de Garonne

Changement système de fermeture rideau spectacle de la salle du Scénovision	10 000 €
Travaux Boutique	5 000 €

Peinture Menuiserie Extérieure	8 000 €
Achat nouveau vidéoprojecteur	5 000 €

Sous Total Gens de Garonne : 28 000 €

C – Section d'investissement : OT Mobile

Confection d'une remorque servant de base à la création d'un Office de Tourisme mobile	15 000 €
Acquisition d'un véhicule (remplacement actuel Kangoo – 11 ans)	8 000 €

Sous Total Office de Tourisme Mobile : 23 000 €

E - Récapitulatif Dépenses Budget investissement

Office de tourisme, 11 rue Toupinerie	19 800 €
Gens de Garonne	28 000 €
Office de Tourisme mobile	23 000 €
Soit un total de 70 800€	

Je vous précise que ces montants sont prévisionnels et qu'ils seront réajustés par décisions modificatives au cours de l'année 2017, la subvention nécessaire pour équilibrer la section d'investissement versée par VGA serait de 2 560€.

Le montant de la subvention d'équilibre en section d'investissement s'élève à 2 560€

Le montant prévisionnel des amortissements 2017 : 118 340€ et de 50 100€ pour l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section s'élèvent à 5 000€.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de VGA est de 747 090 €, comme en 2016.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Prend acte De la présentation du rapport d'activités 2016 de l'OTVG.

Emet Un avis favorable sur le budget prévisionnel 2017

Précise Que la subvention de fonctionnement 2017 sera d'un montant de 747 090 € et la subvention d'investissement 2017 prévisionnel, qui sera versée en fonction de réalisations, sera d'un montant de 2560 €

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>		
<i>Votants</i>	77	
<i>Pour</i>	76	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	1	Gérard MARTET

Fait à Marmande, le 15 décembre 2016

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 19.12.2016

Notification

Le